

AU COEUR DU VILLAGE...

Valérie Pellerin, secondée par Sophie Villeval, sera l'élue plus particulièrement en charge du coeur du village, des relations avec les administrés, de la dynamisation et de l'animation en collaboration avec Pedro Lara, adjoint au maire responsable de la vie associative.



Valérie PELLERIN

49 ans

CHARGÉE DE CLIENTÈLE À LA POSTE

Je me suis engagée sur cette liste afin de participer activement à la vie de notre village.

Ces deux enfants du village, très attachées à Saint-Cézaire, veulent contribuer à la préservation de la qualité de vie, de la convivialité en étant à l'écoute. Elles souhaitent retrouver l'esprit des fêtes de leur jeunesse en aidant, accompagnant les associations et toutes initiatives qui iront dans ce sens.



Sophie VILLEVAL

46 ans - CHAUFFEUR DE TAXI

QUELQUES PRÉCISIONS...

Les autres candidats ne parlent que de ces trois dossiers, il nous semble nécessaire de refaire un point sur ceux-ci.

PLU

La commune était dans l'**obligation** de se doter d'un PLU sous peine de se voir **imposer le règlement national d'urbanisme** à l'issue du délai. C'est pour cela que nous l'avons voté... sachant qu'un PLU, même voté, peut être **révisé**.

Claude Blanc est resté fermé à toute discussion. La population a largement exprimé son désaccord par l'intermédiaire d'une **pétition**. Nous avons basé tout notre projet pour les six années à venir sur la démocratie participative et nous mettrons donc en **révision le PLU** dès notre élection et **abandonnerons le projet actuel des logements**.

Stop à l'augmentation effrénée de la population de Saint-Cézaire (qui a quasiment doublé entre 1985 et 2014) et des communes environnantes. Dans cet esprit, **nous faisons partie des 18 personnes qui ont voté contre** le plan local de l'habitat (PLH) pour la commune de Saint-Cézaire, le 8 juin 2017 (7 votes pour, dont Mrs Blanc et Erétéo). Ce document, préparé par Claude Blanc avec les services de la Communauté d'Agglomération prévoyait la construction de **200 logements entre 2017 et 2022, dont 90 logements sociaux**... Réalisons d'abord les **aménagement routiers indispensables** avant de créer de nouveaux logements !

Ce rejet fut l'occasion d'attirer l'attention du préfet sur les difficultés de circulation propres à notre commune, indépendamment d'une vision d'ensemble de la communauté d'agglomération.

Il y a un réel besoin de logements pour actifs et retraités, pour autant cela ne **nous autorise pas à dénaturer** le village.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS DE GRASSE 2017-2022

LE DETAIL DE LA PROGRAMMATION PAR COMMUNE

Communes	Secteurs PLH	Population 2013	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS		dont NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX		% LLS dans la production totale	Communes SRU
			Nb total de logements prévus sur la durée du PLH 2017-2022	Nombre total de logements / an	logements locatifs sociaux et conventionnés (LLS) sur la durée du PLH	Nombre de LLS / an		
Amirat	Ht-Pays Nord	69	1	0,2	*	*		
Andon	Ht-Pays Sud	561	13	2,2	*	*		
Auribeau-sur-Siagne	Sect dense	3 106	170	28,3	90	15	53%	oui
Briançonnet	Ht-Pays Nord	236	7	1,2	*	*		
Cabris	Moyen-Pays	1 342	32	5,3	5	*		
Caillè	Ht-Pays Sud	437	24	4,0	*	*		
Collongues	Ht-Pays Nord	105	1		*	*		
Escraignolles	Ht-Pays Sud	618	28	4,7	*	*		
Gars	Ht-Pays Nord	70			*	*		
Grasse	Sect dense	50 000	1 500	250	150	50%	oui	oui
Le Mas	Ht-Pays Nord	100			*	*		
Mouans-Sartoux	Ht-Pays Nord	1 000	100	16,7	290	48	55%	oui
Les Mijouls	Ht-Pays Nord	100			0,2	*		
Pégomas	Moyen-Pays	470	78,3	12,9	285	48	61%	oui
Peymeinade	Moyen-Pays	610	101,7	16,9	305	51	50%	oui
La Roquette-sur-Siagne	Sect dense	5 381	270	45,0	140	23	52%	oui
Saint-Auban	Ht-Pays Nord	232	4	0,7	*	*		
Saint-Cézaire-sur-Siagne	Moyen-Pays	3 851	200	33,3	90	15	45%	oui
Saint-Vallier-de-Miéy	Moyen-Pays	3 480	125	20,8	70	12	56%	prochainement
Séranon	Ht-Pays Sud	489	24	4,0	*	*		
Spéracèdes	Moyen-Pays	1 286	38	6,3	5	1	13%	
Le Tignet	Moyen-Pays	3 267	180	30,0	25	4	14%	prochainement
Valderoure	Ht-Pays Sud	417	17	2,9	*	*		

NOUS avons voté CONTRE ce P.L.H lors du conseil municipal du 08/06/2017

NOTRE PROJET : pas de grands ensembles, pas d'immeubles, des petites structures en privilégiant des résidences pour nos seniors qui sont comptabilisées dans les quotas obligatoires de logements sociaux. Si nous pouvons arrêter les opérations immobilières spéculatives privées, comme celle du pré de Pèle, nous le ferons.

* petite opération locative sociale ponctuelle possible (en logt communal, logt conventionné Anah ou HLM), en accompagnement des politiques de réhabilitation des centres-bourgs

	Population 2013	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS		dont NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX		% LLS dans la production totale
		Nb total de logements prévus sur la durée du PLH 2017-2022	Nombre total de logements / an	logements locatifs sociaux et conventionnés (LLS) sur la durée du PLH	Nombre de LLS / an	
Secteur dense	84 947	3 850	642	2 010	335	52%
Moyen-Pays	13 226	575	96	195	33	34%
Haut-Pays Sud	2 522	107	18	une dizaine	1	10%
Haut-Pays Nord	921	20	3			
Total CAPG	101 616	4 552	759	2 215	369	49%

Équipements (1)

Zone résidentielle sous forme de petits collectifs - R+3, ponctuellement R+4 (2)

Zone résidentielle sous forme de petits collectifs - R+2, ponctuellement R+3 ou d'habitat groupé avec une dominante végétale (3) + parking végétalisé (4)

DESSERTE - TRAME VIAIRE

Voies principales - boulevard urbain à créer

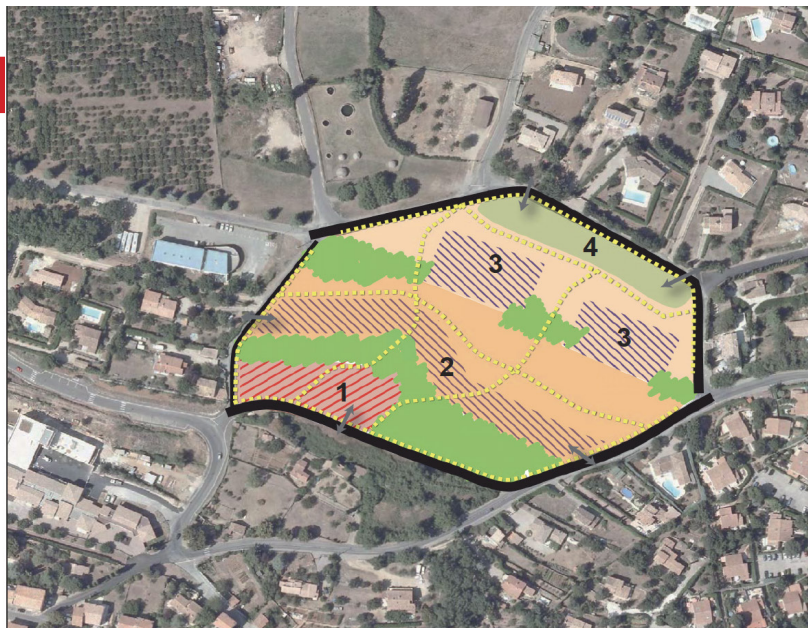
Voies secondaires

Principe d'accès aux différents plateaux

Principe de trame piétonne à créer

TRAME VERTE

Espaces verts publics et alignements d'arbres à préserver ou à créer



IL NOUS SEMBLE QU'UN CERTAIN CANDIDAT A TENDANCE A OUBLIER SON **PROPRE PROJET DE PLU**, ALORS QU'IL OCCUPAIT LES FONCTION DE **PREMIER MAGISTRAT EN 2013** AVEC NOTAMMENT LE PROJET D'OAP (ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION) DU PRÉ DE PELE AVEC DES **STRUCTURES DE 3 ET 4 ETAGES...** Ces documents sont consultables en mairie.

- Développement de l'habitat sous une forme dense et dans un objectif de mixité sociale : implantation de constructions à vocation résidentielle sous forme de petits collectifs ou d'habitat groupé.
 - La zone 2 est plus particulièrement destinée à recevoir du petit collectif R+3 (ponctuellement R+4). Les bâtiments devront s'intégrer dans la végétation existante ou à créer et prendre en compte la rupture de pente pour optimiser les terrassements pour la création des parkings enterrés ou semis enterrés. L'accès aux parkings se fera depuis les voies publiques limitrophes, évitant tout impact sur les zones aménagées en parc.
 - La zone 3 est plus particulièrement destinée à recevoir du petit collectif, habitat intermédiaire ou habitat groupé (R+2 ponctuellement R+3). Les bâtiments devront s'intégrer dans la végétation existante ou à créer. Ils offriront une façade nord discontinue en alternance avec la végétation pour minimiser l'impact vis-à-vis des secteurs d'habitat pavillonnaire situés en contrebas. Un complément au parking enterré de la zone 2 sera possible sous la forme d'un parking aérien paysager (zone 4).
 - Le projet prend en compte les impératifs de réalisation de logements conventionnés fixés par la commune (30%) au regard des objectifs à atteindre mentionnés dans le PLH.
- Accompagnement du développement urbain : un espace est réservé pour l'implantation d'un futur équipement le long de l'axe structurant menant au centre ancien. Des parkings seront créés pour répondre aux besoins des futurs usagers des équipements ainsi qu'à ceux des futurs habitants du Pré de Pèle.
- Signalisation de l'entrée dans le centre urbain de la commune : aménagement d'un carrefour à la jonction du boulevard du Pré Bouquet et du chemin de la Grange. Afin de révéler la notion de parc habité, les constructions seront traitées en retrait des axes de transit pour laisser la place au maximum aux espaces végétalisés.
- Création et confortement de deux axes structurants : à partir du futur carrefour, deux axes mèneront directement vers le centre ancien et vers les espaces de loisirs (élargissement du boulevard du Santon de Pré Bouquet et création d'une liaison vers le boulevard Antoine Cresp). Ces voies auront un gabarit suffisant afin de permettre un partage de l'espace public (bus, automobiles, piétons).
- Structuration d'un réseau en mode doux : ces axes exclusivement réservés aux piétons permettront l'accès aux principaux points d'intérêts du centre-ville depuis le quartier de Pré de Pèle.

extrait de l'OAP du Pré de Pèle 2013

RIVIERA

Rappelons que cet ensemble est une **propriété privée**. Notre engagement est de nous rapprocher du propriétaire et de traiter avec la plus **grande attention** cet épineux dossier qui perdure depuis plusieurs mandatures. Il faut tendre vers un projet qui réponde aux attentes des Saint-Cézariens.nes : équipements et services alliant inter-générationnel, social, logements et accession à la propriété.

BATIPOLY

Notre équipe n'a jamais envisagé d'**abandonner** purement et simplement ce projet au vu **des sommes déjà engagées** par la commune, des besoins de la population et des associations. Néanmoins, les frais de fonctionnement de ce bâtiment (personnel, entretien, fluides...) ne doivent pas être un gouffre financier et réclameront la plus **grande vigilance** (nous avons des exemples de difficultés rencontrées par des communes proches). A titre d'exemple, pour le valoriser et le rationaliser, il peut être envisagé de déplacer des personnels municipaux dans ces locaux, services des associations...poste de police municipale... Enfin, nous aurons à cœur d'y maintenir **la gratuité pour les associations**.